

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 19 novembre 2024**

**Délibération n° 2024\_140**  
**CANDIDATURE DE LA VILLE AU PROGRAMME "TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE"**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 43**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 5**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Anne-Eugenie GASPAR à Cécile SAINT-MARC, Jean-Charles ASTIER à Michelle PAGES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC.

**ABSENT : 1**

Mesdames, Messieurs : Antoine JACINTO.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC**

Monsieur Bastien RIVIERES, Adjoint au Maire Délégué à la Transition écologique, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac est engagée depuis de nombreuses années pour la protection de la nature et de la biodiversité.

Dans la continuité de la stratégie « Continuons Mérignac Ville Verte », la Ville souhaite en lien avec Bordeaux Métropole renforcer son action en candidatant à un appel à projet national nommé « Territoires engagés pour la Nature ».

Ce programme piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) regroupe les collectivités qui souhaitent accélérer et devenir les fers de lance de la préservation de la nature.

La reconnaissance « Territoire engagé pour la Nature » apportera à la collectivité :

- un accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux. Ce programme d'actions sera le bras armé d'une stratégie locale de biodiversité ;
- un renforcement des connaissances (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;
- la facilitation à l'accès de financements existants (appel à projets régionaux, des Agences de l'eau...);
- une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;
- un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.

Les premières actions menées favorisant la biodiversité en lien avec « Continuons Mérignac Ville Verte » seront les suivantes :

- acquérir du foncier pour sanctuariser des espaces de nature et compléter l'effort de protection dans le cadre du PLU et du renforcement des protections des arbres remarquables, zones humides,
- augmenter les surfaces d'espaces verts en désimperméabilisant l'espace public partout où c'est possible,
- après avoir mise en œuvre une gestion différenciée des espaces verts qui favorise la biodiversité, diversifier encore plus les habitats dans les espaces verts existants pour accueillir une biodiversité supérieure,
- planter des arbres/arbustes dans le milieu urbain partout où c'est possible pour augmenter les micro-habitats refuges, améliorer les continuités écologiques, et participer à l'adaptation de notre territoire au changement climatique,
- accélérer l'effort de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens :
  - suivi et conseils personnalisés sur l'accueil de la biodiversité au jardin par l'équipe d'animation de la transition écologique,
  - mise en œuvre du permis de végétaliser pour permettre l'implication des mérignacais,
  - pérennisation et renforcement de la fête de la nature et des jardins et de la fête de l'arbre, deux évènements majeurs qui regroupent des milliers de participants de tout âge.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 5 novembre 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que la préservation de la nature et de la biodiversité est un enjeu majeur,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre le dossier de candidature de la ville de Mérignac au programme « Territoires engagés pour la nature », dans le cadre de l'appel à candidatures de 2024, auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 48 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 19 novembre 2024



**Cécile SAINT-MARC**  
Secrétaire de séance

**Pour le Maire**  
**Par délégation**  
**Thierry TRIJOLET**  
Premier Adjoint

*Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*